



Conseil municipal d'Aigre (Charente)

Procès Verbal

Séance du 6 mars 2026

Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Christian MEGRET			X	Pouvoir à Renaud COMBAUD
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD	X			
Tanguy GAILLARD			X	
Emilie ROUX	X			
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS	X			
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL	X			
Amandine GUILLAUME			X	Pouvoir à Patricia RANOUIL
Nadia CAILLAUD			X	Pouvoir à Christophe TYRE
Christophe TYRE	X			
Pierre GUYOT	X			
Amandine BERNARD			X	Pouvoir à Sylvie BRIS

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heure 05

Désignation du secrétaire de séance

Guillaume DENIS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2026 est adopté à l'unanimité

Budget 2025

Un document budgétaire avec une note de synthèse, comprenant les comptes financiers uniques 2025 (c'est-à-dire le bilan de l'exercice 2025, qui reprend la comptabilité de l'ordonnateur – le Maire – et du Comptable du Trésor public) et les propositions de budgets 2026, avec plusieurs annexes, est remis à chaque conseiller municipal. Le document reprend les éléments vus dans les commissions puis présentés en commission Finances.

Le Maire présente les documents pour chacun des budgets.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des disfonctionnements de fin et de début d'année sur la plateforme de la DGFIP, il n'est pas possible de procéder au vote des comptes financiers uniques, ni à l'affectation définitive du résultat. Ceux-ci sont néanmoins présentés.

Budget annexe : Lotissement Valtaud

- **Vote du compte financier unique 2025**

- Dépenses de fonctionnement 2025 – prévisions 367 217.20 e - réalisation 343 015.45 €
- Recettes de fonctionnement 2025 – prévisions 367 217.20 € - réalisation 347 872.49 €
- Dépenses d'investissement 2025 – prévisions 611 901.91 € - réalisation 341 532.49 €
- Recettes d'investissement 2025 – prévisions 611 901.91 € - réalisation 327 509.82 €

Vote à une séance ultérieure.

- **Vote du budget primitif 2026**

Le budget proposé pour 2026 s'équilibre à 388 476.91 € en fonctionnement et 642 327.25 € en investissement. Il tient compte de l'ensemble des dépenses prévues pour les derniers travaux. Concernant la section d'investissement, il ne s'agit que d'écritures de stocks.

Les dépenses travaux inscrits au budget 2026, concernent 50% des frais de clôture mitoyenne avec Dimitri Ferrand, ainsi que les travaux de broyage de pierres sur le lotissement.

Vote : 20 voix pour et 02 abstentions (Patricia RANOUIL et Amandine GUILLAUME)

Budget principal

- **Vote du compte financier unique 2025**

- Dépenses de fonctionnement 2025 – prévisions 2 209 432.55€ - réalisations 1 819 218.68 €
- Recettes de fonctionnement 2025 – prévisions 2 209 433.55 € - réalisations 1 889 958.24€
- Excédent de fonctionnement de l'exercice 70 739.56 €
- Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2025 : 374 878.10€
- Dépenses d'investissement 2025 – prévisions 2 293 816.73 - réalisations 1 156 645.81€
- Recettes d'investissement 2025 – prévisions 2 293 800.98 € – réalisations 1 313 265.77€
- Excédent d'investissement de l'exercice 156 619.96 €
- Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2025 : 333 362.96€

La section d'investissement, qui n'a pas vocation à être excédentaire, enregistre cette année un excédent compte tenu des restes à réaliser significatifs sur l'année 2025.

Vote à une séance ultérieure.

- **Affectation du résultat de l'exercice 2025**

Le Maire présente l'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025, d'un montant de 374 878.10 €. Une reprise anticipée des résultats pourra être effectuée. L'affectation sera votée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

- **Vote du budget primitif 2026**

Le budget présenté est équilibré en section de fonctionnement à 2 200 000.00 € et en section d'investissement à 1 950 000.00 €. Le Maire rappelle qu'il s'agit de prévisions budgétaires, qui tiennent compte des dépenses et recettes attendues. En fonctionnement, un fonds de roulement de 150 000€ est prévu, comme chaque année. En investissement, les principaux projets en cours et à venir sont présentés.

Vote : 20 voix pour et 02 abstention (Patricia RANOUIL et Amandine GUILLAUME)

Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire

Le Maire présente l'état détaillé des dépenses réelles de fonctionnement de l'école élémentaire Marc Mouclier sur l'année scolaire 2024-2025 : 137 441.02 € pour 87 enfants scolarisés. Le coût par enfant s'élève à 1 235.00€.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et deux abstentions (Patricia RANOUIL et Amandine GUILLAUME), autorise le Maire à encaisser auprès des communes la somme de 1 235€ par enfant scolarisé à l'école élémentaire.

- **Participation des communes aux frais de fonctionnement de la restauration scolaire**

Le Maire présente l'état détaillé des dépenses réelles de fonctionnement de la cantine sur l'année 2025 : 151 526.01€. Il indique qu'il y a 166 enfants rationnaires et rappelle que les recettes sont encaissées sur le budget communal (paiement de la cantine par les familles et les enseignantes). Le coût par enfant pour les communes s'élève à 530€. Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions (Patricia RANOUIL et Amandine GUILLAUME), autorise le Maire à encaisser auprès des communes la somme de 530€ par enfant rationnaire à la cantine.

- **Participation de la commune d'Aigre aux frais de fonctionnement des écoles**

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions (Patricia RANOUIL et Amandine GUILLAUME), autorise le Maire à signer les conventions de participations suivantes :

- Ecole de Mansle pour un enfant scolarisé en classe ULIS (élèves en situation de handicap). Montant total de la participation : 700€.
- Ecole Notre Dame des Anges à Aigre : il est rappelé que la commune d'Aigre, où se situe l'école, est obligée de participer à hauteur des forfaits votés pour les enfants scolarisés à l'école publique. Montant de la participation totale : 48 809€.

- **Subventions 2026**

Le Maire présente le tableau des subventions proposées par la commission « Animation du territoire » pour la somme globale de 46 000 €. Un changement important concerne la subvention qui sera versée à l'école élémentaire pour la participation au voyage scolaire à Paris (150€ par enfant, contre 50€ habituellement). Il rappelle que les subventions sont versées aux associations qui envoient à la Mairie leur bilan moral et financier. Accord du Conseil Municipal (les élus membres des associations ne prennent pas part au vote).

- **Tarifs 2025**

Il est proposé de revoir le tarif de garderie et d'appliquer un tarif unique à 1.30 € à compter du 15 avril 2026. Les règles de priorisation sont rappelées, en particulier pour accueillir de manière privilégiée les enfants dont les parents travaillent.

Accord du Conseil municipal.

- **Travaux en régie - imputation en investissement**

Le Maire rappelle l'inéligibilité au FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) des dépenses de travaux en régie effectuées par les agents communaux. Néanmoins, il est possible de récupérer le FCTVA sur les dépenses d'acquisition de fournitures utilisées pour réaliser ces travaux, en les imputant directement en investissement par opération, sur délibération. Le Conseil municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions (Patricia Ranouil et Amandine Guillaume), valide les opérations suivantes :

2313	988	Ecole élémentaire	1 500.00
2315	984	Peinture routière	2 500.00
2315	985	Chemins blancs	1 000.00
2315	986	Lavoir de Basleville	500.00
2312	987	Jardins des souvenirs Aigre	500.00

- **Application de la fongibilité des crédits**

La nomenclature M57 a introduit depuis 2023 la notion de fongibilité de crédits en fonctionnement et en investissement. Ainsi, l'assemblée délibérante peut autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération, à l'exclusion des dépenses de personnel. Pour ce faire, il convient de prendre une délibération qui fixe par section le pourcentage autorisé, en sachant que le pourcentage ne doit pas dépasser 7,5% par section. Cette procédure permet une plus grande réactivité puisqu'elle évite de réunir l'assemblée délibérante pour prendre une décision modificative (sauf dépenses de personnel). Le Maire doit, à la réunion suivante, informer le conseil des virements de crédits réalisés. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

- **Vote des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal est invité à voter le taux du Foncier bâti, du Foncier non bâti, de CFE (cotisation foncière des entreprises), et de taxe d'habitation (pour la taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires). A la création de la commune nouvelle en 2019, la précédente municipalité avait opté pour un lissage sur douze ans, et il n'est pas possible de le modifier. Pour rappel, les taux communaux sont de :

- Foncier bâti : 38.70 %
- Foncier non bâti : 42.31 %
- CFE : 20.05 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13.54 %

Le Maire rappelle qu'il est possible de modifier uniquement le taux Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et propose de le fixer à 14.54 % . Accord à l'unanimité.

Présentation des décisions prises par le Maire

- Vente de 4 concessions au cimetière d'Aigre
- Signature du marché de travaux pour l'extension du pôle de service au public avec les 9 entreprises
- Signature de l'avenant N° 1 avec l'entreprise LEONARD pour les travaux supplémentaires des vestiaires de football.
- Signature de l'avenant N° 2 avec l'entreprise LAPEYRONNIE pour l'extension du pôle de service au public sur le lot 1
- Signature de l'avenant N°2 avec l'entreprise LAPEYRONNIE pour l'extension du pôle de service au public sur le lot 2

Questions diverses

- Le Maire rappelle les fortes pluies et la crue des dernières semaines. Le plan communal de sauvegarde a été activé. La Commune a été reconnue en catastrophe naturelle. La dotation de solidarité permettrait de financer les dégâts sur les voies communales, le pont des pierres, le débouchage du réseau pluvial et les dégâts au parc des charmilles. Le secteur le plus touché concerne le point bas à Villejésus en bas de la CAVAC (ancienne maison de M et Mme Brousse).
- Rappel des élections Municipales le 15 mars prochain : Mise à jour du tableau des permanences au bureau de vote.
- La fin des travaux de la rue du pont Boursier est prévue le 13 mars. Les travaux du réseau d'eau de la rue de l'hôpital et de la rue des orneufs suivront.
- Les travaux de la route des cagouilles seront terminés le 20 mars.
- Des travaux sur le réseau d'eau rue des pierres, des planches et rue de l'abattoir sont prévus début 2027
- Les travaux de voirie dans la ZA de Villejésus débuteront la semaine prochaine. Le chemin des vallées et le carrefour seront fermés encore une dizaine de jours
- Les travaux des vestiaires de football ne prennent pas de retard
- Extension de l'espace France Service : la déconstruction de la toiture est terminée. La toiture est en cours.
- Voir les conditions de réfection du chemin blanc à Bois Billon avec la CDC,
- Le Maire remercie les Conseillers Municipaux pour les six années de mandat et a une pensée particulière pour ceux qui ne seront plus élus durant le prochain mandat. Il adresse des remerciements particuliers à Sylvie Bris, Maire-Adjointe qui termine son quatrième mandat, et Isabelle Guigon, Secrétaire générale.

La séance est levée à 21 heures 30.